

# Vivre à Saint-Mesmes

Édition n° 48 – de Janvier à Juillet 2023



Le petit journal de notre village



*L'équipe du Conseil Municipal vous  
souhaite un bel été*

# Édito du Maire - Sommaire

Chers Maximoises, chers Maximois,

Le phénomène de violence qui se propage dans notre pays, devrait nous faire prendre conscience que la tâche la plus urgente est d'y mettre fin.

Il n'est plus acceptable que nos cités deviennent des foyers de règlements de comptes liés au trafic de stupéfiants. Il est intolérable que des élus soient menacés en allant jusqu'à voir leurs biens incendiés. Il est criminel que lors des manifestations (voir émeutes) des policiers risquent leur vie à coups de jets de cocktail Molotov ou autres objets dangereux. Il est honteux que des centres ville et des commerces soient saccagés lors de ces mêmes manifestations. Les responsables de ces actes ont des mobiles différents mais tous considèrent que la fin justifie les moyens et donc que la violence soit devenue un mode d'action légitime.

Cette idée gagne du terrain: extrême droite, extrême gauche et autres partis radicaux....

C'est inacceptable et dangereux pour la démocratie. Ces drames devraient susciter une réaction générale.

Mais après la colère, passivité et résignation s'installent. Chacun vaque à ses occupations feignant de ne rien voir.

Cette lamentable démission collective laisse le champ libre à la violence.

D'autres profitant de la peur et du malaise, utilisent la violence à des fins politiques.

Récemment encore, un député LFI évoquant l'exécution de Louis XVI, incitait à cette violence contre le Président de la République !!!!!

Il faut rapidement vivifier notre démocratie. C'est la tâche urgente qui incombe tout à la fois à l'état, aux élus et au-delà aux citoyens eux même. Cela concerne la justice l'éducation, la culture politique, l'éthique de la vie en société.

La démocratie ne se réduit pas qu'aux élections, c'est une culture, celle d'un débat.

À l'opposé de la violence, elle canalise les conflits par le dialogue et les oppositions dans la recherche de solutions.

Après ces propos d'humeur du moment.....

Le Conseil Municipal s'associe à moi pour féliciter l'ensemble des élèves ayant réussi leurs examens ou passage en classe supérieure.

Pour conclure ce mot, je tiens à souhaiter à chacune et chacune d'entre vous des vacances sans doute bien méritées, les plus agréables possibles en famille ou avec des amis et enfin oublier pour un moment les tracas de tous les jours.

En attendant de vous retrouver, je vous souhaite de belles vacances et un très bel été.

Votre Maire,

Alfred Stadler

Site Internet de la Mairie : [www.saint-mesmes.fr](http://www.saint-mesmes.fr)

Retrouvez-y toutes les informations sur Saint-Mesmes, y compris ce petit journal.

Les articles de ce journal « Vivre à Saint-Mesmes » ont été préparés par Christine Brites, Marie Christine Pamart et Alfred Stadler

Rédaction et mise en page : Christine Brites, 2<sup>ème</sup> Maire-adjointe en charge de la communication

Publication : Alfred Stadler, Maire

Édito du Maire	Page 2
Extraits de conseils municipaux	Pages 3 à 7
Etat civil – Règles de bon voisinage	Page 8
Communication	Page 9
Transports	Page 10
Commémoration	Page 11
Fête de l'école	Page 12
Saint-Mesmes Animations	Pages 13 à 15
Informations utiles	Page 16

## CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2023

**OBJET : BUDGET DE LA COMMUNE**

### COMPTE DE GESTION 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de gestion dressé par la Responsable du SGC Meaux de la DGFIP, comptable de la Commune pour l'exercice 2022,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

**APPROUVE** le Compte de Gestion 2022.

**OBJET : BUDGET DE LA COMMUNE**

### COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Monsieur le Maire, remet la présidence à M. Nicolas CHARPENTIER, 1er Adjoint, pour la présentation des résultats 2022 à savoir :

#### FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 74 668.83 €

Résultat antérieur reporté 427 267.88 €

**Résultat de clôture 501 936.71 €**

#### INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 64 916.63 €

Résultat antérieur reporté 117 310.60 €

**Résultat de clôture 182 227.23 €**

Reste à réaliser en dépense 91 734.27 €

Reste à réaliser en recette 00 €

Reste à réaliser solde 91 734.27 €

VOTE : voix 11 POUR

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2022**

Monsieur le Maire propose au Conseil de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2022,

Après avoir constaté le résultat de clôture 2022 à savoir **684 163.94 euros**

**DECIDE à l'unanimité** d'affecter les résultats comme suit :

002 Recettes de fonctionnement = **501 936.71 €**

1068 Recettes d'investissement = **182 227.23 €**

**OBJET : ECHANGES DE PARCELLES ATOUR DU HANGAR TECHNIQUE MUNICIPAL**

La présente délibération a pour objet la concrétisation pour la commune de l'emplacement réservé N°1 dit « hangar technique municipal ».

le Conseil Municipal à l'unanimité **AUTORISE** le Maire à procéder aux échanges de terrain comme proposé et à signer tous les documents nécessaires à cette démarche.

**OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU DE L'ASSOCIATION « SAINT-MESMES ANIMATIONS »**

Après avoir procédé à vote à main levée, le Conseil Municipal **ACCEPTTE** de nommer :

Christine BRITES

Nathalie GUERREIRO

Anthony COLACE

Bruno LARMONIE

VOTE : 12 voix POUR chaque personne sus nommée

## CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2023 (SUITE)

### OBJET : GROUPEMENT DE COMMANDES POUR DES PRESTATIONS DE DIAGNOSTICS AMIANTE ET HAP

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** l'adhésion au groupement de commande pour des prestations de diagnostics Amiante et HAP
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive de groupement de commandes annexée à la présente délibération Page 4 sur 7

- **AUTORISE** le coordonnateur du groupement à signer les marchés et/ou accords-cadres issus du groupement
- **AUTORISE** le maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes, et tout acte ou document nécessaire à son application ou à l'exécution des marchés conclus sur son fondement.

### OBJET : ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N ° 5 SUR L'ANTICIPATION DES PAIEMENTS EN INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET :

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder à l'inscription de crédit afin de permettre sur l'année 2023 certaines dépenses d'investissement en cas de nécessité absolue ;

Après en avoir délibéré,

Le conseil Municipal à l'unanimité :

**ANNULE ET REMPLACE** la délibération N° 05/2023 du 27 janvier 2023.

**AUTORISE** l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses sur l'exercice dans la limite de 25 % des crédits ouverts en 2022, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, selon le détail ci-après :

Chapitre de regroupement 21

Crédits ouverts en 2022	87 000 €
Autorisation accordée en 2023	21 750 €

**DIT** que les crédits éventuels correspondants seront inscrits au budget primitif 2023 ;

**DONNE** au Maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires ;

**CHARGE** le Maire à l'exécution de la présente délibération

### OBJET : MARCHE DE FOURNITURE DES REPAS ET DU PERSONNEL DE CANTINE, CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES, DESIGNATION D'UN COORDINATEUR

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :

**D'AUTORISER** la création du groupement de commandes, conformément à l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, auquel participeront les communes suivantes : Charny, Gressy, Messy, Saint-Mesmes pour la passation et conclusion de marchés relatifs à la fourniture et livraison de repas de cantine, ainsi que pour la mise à disposition de personnel pour la préparation et le services des repas et l'entretien de la cuisine pour les écoles et les centres de loisirs des communes.

**D'ACCEPTER** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture et livraison de repas de cantine, s'engage à passer un marché avec le cocontractant retenu par le groupement pour les prestations et rythmes suivants :

- repas de la restauration scolaire et du centre de loisirs
- goûters du centre de loisirs
- personnel de cuisine en cohérence avec le nombre de repas à préparer et à servir
- fourniture des serviettes et produits lessiviels

## CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2023 (SUITE)

**D'ACCEPTER** que le Syndicat Intercommunal France et Multien, représenté par son président soit désigné comme coordonnateur du groupement ainsi formé ; cependant, le coordonnateur ne se charge ni de la signature, ni de la notification, ni in fine de l'exécution du marché. En effet et conformément à l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, le représentant de chaque pouvoir adjudicateur, membre du groupement, pour ce qui le concerne, signera le marché, le notifiera et s'assurera de sa bonne exécution.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention, le marché à venir, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

### **OBJET : AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION « FONDS VERT » :**

Après en avoir délibéré,

Le conseil Municipal à l'unanimité :

**AUTORISE** le Maire à solliciter l'aide financière du « fond vert ».

### **OBJET : GRATIFICATION DES STAGIAIRES**

Après en avoir délibéré,

Le conseil Municipal à l'unanimité :

**AUTORISE** le Maire à verser une indemnité de stage calculée en fonction de la durée du stage.

### **OBJET : DISSOLUTION DU SYNDICAT DU PARKING DE LA GARE DE MITRY-MORY**

Après en avoir délibéré,

Le conseil Municipal à l'unanimité :

**SOLLICITE** la dissolution du Syndicat Intercommunal pour la construction et la gestion du parc de liaison de la gare de Mitry-Claye.

**DIT** qu'un accord sur la répartition de l'actif et du passif du Syndicat au vu du compte administratif du dernier exercice d'activité sera arrêté lors de la prise de délibérations concordantes des conseils municipaux et du comité syndical.

**RAPPELLE** que le parking sera géré par convention entre le syndicat mixte de la Goële et la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2023

### OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

VOTE le taux des taxes 2023 comme suit:

- Foncier bâti 38.10 %
- Foncier non-bâti 62.04 %
- Habitation : 21.23 %

VOTE : 13 voix POUR

### OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif 2023, qui s'équilibre en Recettes et en Dépenses ainsi qu'il suit :

FONCTIONNEMENT : 1 017 907.71 €

INVESTISSEMENT : 455 937.27 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **APPROUVE** à l'unanimité le projet du Budget Primitif 2023 tel qu'il lui a été présenté

## CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

### OBJET : DM N°1 / 2023

Le Conseil municipal,  
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **APPROUVE** à l'unanimité  
La décision modificative du Budget Primitif 2023 comme ci-dessous :

### Décision modificative n°1 du 09/06/2023

#### Tableau détaillé

Désignation	Diminution	Augmentation		
Total des chapitres de recettes d'investissement	-182 227.23 €	182 227.23 €		
001 Solde exécution invest. reporté	0.00 €	182 227.23 €		
10 Dotations, fonds divers et réserves				
1068/10	-182 227.23 €	0.00 €		
<u>récapitulatif</u>				
	Total budget avant	Diminution	Augmentation	Total
Total des dépenses d'investissement	455 937.27 €	0.00 €	0.00 €	455 937.27 €
Total des recettes d'investissement	455 937.27 €	-182 227.23 €	182 227.23 €	455 937.27 €
Total des dépenses de fonctionnement	1 017 907.71 €	0.00 €	0.00 €	1 017 907.71 €

### OBJET : ELECTIONS SENATORIALES (DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL)

Le Maire procède à la désignation à bulletin secret majoritaire à 2 tours des 3 délégués titulaires et des 3 délégués suppléants.

A l'issue du vote ont été élus :

En tant que délégués titulaires :

M. Alfred STADLER,

M. Nicolas CHARPENTIER

M. Gérard OLIVIER

En tant que délégués suppléants :

Mme STADLER Isabelle

Mme Alexandra LORVELLEC

M. Christophe MAUDET

## ***Avis de Naissance***

Alizée Monique Elisabeth Mengus Tarte, née le 28 Février 2023



## ***Ils nous ont quittés***

Décès de M. Charpentier Jean-Claude, le 17 Mars 2023, survenu dans sa 87ème année



## Rappel des règles savoir-vivre & de bon voisinage

### **Les activités de bricolage et de jardinage occasionnant des nuisances sonores sont autorisées :**

- ✓ les jours ouvrables de 8h à 20h,
- ✓ les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- ✓ les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

### **Nous vous rappelons les principales règles suivantes :**

- ✓ Les sacs de déchets verts doivent être déposés, uniquement le mardi soir ou le mercredi matin avant 12h (sauf période estivale), sur le trottoir devant votre domicile pour ramassage, le mercredi après-midi, par la société habilitée.
- ✓ Veuillez respecter la liste mentionnant les encombrants autorisés à déposer sur le trottoir.
- ✓ Il est interdit de déposer les verres (bouteilles, bocaux, pots, flacons) dans les poubelles, vous devez les déposer dans les containers prévus à cet effet situés au bout de la rue Royale et près de l'atelier municipal car cela entraîne un surcoût important dans le traitement des déchets et une dégradation des incinérateurs.
- ✓ La nécessité de respecter les règles de bruit à partir de 22h (voix, musique, portières de voiture qui claquent)
- ✓ Éviter le stationnement sur les trottoirs empêchant la circulation sécurisée des piétons, des poussettes d'enfants ou des fauteuils roulants pour handicapés
- ✓ Ne pas laisser les chiens et chats faire leur besoin sur les bas-côtés de nos rues et les trottoirs.

**Un peu de savoir-vivre facilite la vie de tous.**

**Attention, une plus grande sévérité est appliquée aux véhicules « ventouses » stationnés pendant plusieurs jours sur les trottoirs.**

**Verbalisation et mise en fourrière seront systématiquement demandées sans mise en garde préalable.**

Depuis quelques mois le site internet de la commune ([www.saint-mesmes.fr](http://www.saint-mesmes.fr)) a fait peau neuve. Celui a évolué vers une conception conforme aux dernières normes (RGPD, accessibilité, HTTPS, "responsive").



Notre commune ▾ Conseil Municipal ▾ Le Petit Journal de Saint-Mesmes 🔍



De plus la mairie a mis en place l'application mobile **Localiti** afin de vous transmettre en temps réel les dernières informations publiées sur son site internet.

Actualités, agenda des événements, alertes sanitaires ou météo : recevez une notification et consultez immédiatement leurs mises à jour.

Vous pouvez enregistrer ou partager vos informations favorites.

Tout cela gratuitement et sans nécessité de se créer un compte !

## Comment procéder ?

- Rendez-vous sur  Télécharger dans l'App Store ou  DISPONIBLE SUR Google Play et téléchargez gratuitement l'application mobile Localiti.

- Géolocalisez-vous et/ou recherchez directement la localité de votre choix (via son nom ou son code postal)

- Abonnez-vous à leur informations en les enregistrant dans vos "favoris" ❤️

A très bientôt sur Localiti !



# Transports

Le conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités, autorité organisatrice des transports en Île-de-France, a attribué au groupe Keolis la délégation de service public pour l'exploitation du réseau de bus desservant le territoire de Roissy Est. À compter du 1er août 2023, l'entreprise Keolis Roissy Pays de France Est reprendra l'exploitation de 38 lignes commerciales de bus, anciennement opérées sur ce territoire par l'entreprise Keolis CIF et Transdev Val de France.

## Liste des lignes du territoire de Roissy Est desservant la commune de Saint Mesmes

N° de ligne	Origine - Destination
17	MITRY-MORY - Gare de Mitry Claye – Gare Routière de Charny
19	Mairie de Claye-Souilly – Gare Routière de Charny
TàD Zone 4	MITRY-MORY - GRESSY - MESSY - SAINT-MESMES - NANTOUILLET - CHARNY

### Principaux changements prévus sur les lignes desservant la commune de Saint Mesmes à partir du 28 août 2023

Assurer l'accès au train, aux établissements scolaires y compris en heures creuses avec la ligne 17

A partir du 28 août 2023, la fréquence de la ligne est adaptée aux 30 minutes en heures de pointe, du lundi au vendredi en correspondance avec la ligne K.

### Extension de la zone 4 du TàD Goële

A partir du 28 août 2023, la zone 4 du TàD goële est étendue aux communes de Charny, Gressy, Messy, Nantouillet, et Saint-Mesmes.

- Du lundi au vendredi, de 10h00 à 16h00
- Le samedi, de 7h00 à 19h00

Le TàD ne circule pas les dimanches et jours fériés

**A PARTIR DU 28 AOÛT 2023**

**BUS TàD Goële**

**RÉSERVEZ, ON VOUS VIENT VOUS CHERCHER EN JOURNÉE**

**Nouveau : profitez d'un service de Transport à la demande depuis ou vers les communes de Charny, Gressy, Messy ou Saint-Mesmes.**

**POUR TOUT SAVOIR SUR VOS LIGNES :**

- Appli Île-de-France Mobilités
- iledefrance-mobilites.fr > Me déplacer
- @RoissyEst\_IDFM

Roissy Pays de France  
Île de France mobilités

**A partir du 1er août 2023, Pour tout savoir sur vos lignes :**

**iledefrance-mobilites.fr**  
et sur l'appli Île-de-France Mobilités

- Pour suivre vos actualités locales > Actus > 77 > Roissy Est
- Pour calculer votre trajet > Me déplacer > Itinéraire
- Pour retrouver vos horaires > Me déplacer > Horaires > Île de France Mobilités > Sélectionner votre ligne

ile de France mobilités

**Pour suivre l'information sur vos lignes, abonnez-vous au compte twitter**

@RoissyEst\_IDFM

**Pour nous contacter**

01 80 96 32 92  
Keolis Roissy Pays de France Est  
107 rue Clément Ader  
77230 Dammartin-en-Goële

ile de France mobilités

# Commémoration du 8 mai 1945

Le 8 mai, le conseil municipal avait convié les Maximois à la commémoration du 8 mai 1945 qui marquait le 78<sup>ème</sup> anniversaire de la fin de la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale.

Des gerbes de fleurs ont été déposées à la stèle de la rue des Martyrs ainsi qu'au monument aux mort sur la place de la Mairie.

Cette commémoration s'est terminée comme à son habitude par un moment de convivialité.



# FÊTE DE L'ÉCOLE

Ce 10 juin, le groupe enseignant recevait les parents de la maternelle pour applaudir les enfants qui se sont donnés à fond dans un spectacle de moyen-âge pour les petits et nous nous sommes transportés en Egypte au temps des pharaons avec les grandes sections. Bravo aux enfants et à l'équipe enseignante.

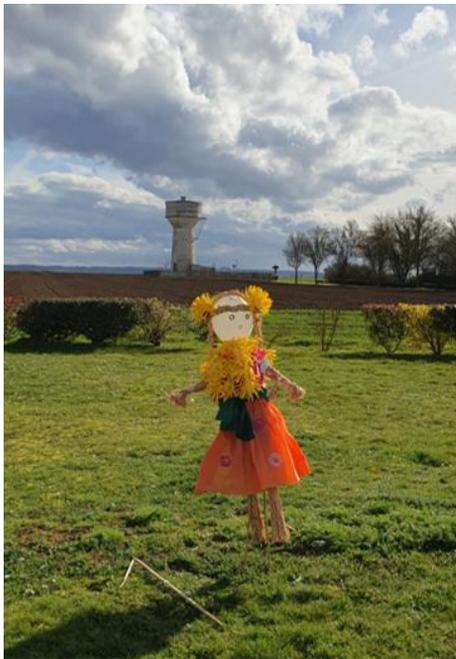


Quand aux CE2 et CM1, partie d'escape-game, croque monsieur et pour clore : Boum.



# SAINT-MESMES ANIMATIONS - CARNAVAL

Alors que le ciel était très menaçant à l'arrivée des participants, c'est finalement sous un beau soleil de printemps que s'est déroulé le défilé du carnaval. Comme d'habitude les crêpes étaient au rendez-vous et toujours aussi délicieuses.



# SAINT-MESMES ANIMATIONS – CHASSE AUX OEUFS

Animation familiale par excellence, la chasse aux œufs de Pâques, organisée à l'initiative Saint-Mesmes Animations, a connu un beau succès. Dimanche de Pâques, grande effervescence aux abords du stade de foot ! Les cloches, revenues de Rome, ont largué un nombre considérable d'œufs en chocolat. Les enfants, panier en main, ont couru dans tous les sens à la recherche de ces œufs tombés du ciel.

Après la récolte, tous les œufs ont été partagés entre les enfants. Une matinée des plus réussies, à la grande joie des petits et des grands.



# SAINT-MESMES ANIMATIONS - BROCANTE

Dimanche 25 Juin, Saint-Mesmes Animations avait organisé sa brocante annuelle. De nombreux Maximois y ont participé en tant qu'exposants.



Le midi, l'association avait préparé son traditionnel barbecue afin de restaurer visiteurs et exposants.

Ce fût une belle journée, sous le soleil et sous une chaleur caniculaire.



# Informations utiles

## Parcours de citoyenneté

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, tous les Jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile. Une attestation de recensement leur sera remise.

Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent le 16<sup>ème</sup> anniversaire.

La Journée d'Appel de Préparation à la Défense (J.A.P.D) est obligatoire pour les garçons et filles entre la date du recensement et l'âge de 18 ans. A la fin de cette journée d'appel, un certificat de participation sera remis aux intéressé(e)s. Ce dernier sera exigé pour toute inscription aux examens et concours de la Fonction Publique. Plus d'infos sur : [www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)

## Infos Mairie

La Mairie est ouverte au public de 16h00 à 18h00 les lundis, mardi, jeudi, vendredi et de 09h30 à 12h00 le samedi (fermée le mercredi et les jours fériés). Les permanences du Maire et des Maires-Adjoints ont lieu les samedis matin de 10h30 à 12h00.

En cas d'urgence, vous pourrez contacter le Maire ou l'un des Maires- Adjoints, aux numéros de téléphone affichés sur la porte de la Mairie.



## Messes à Saint-Mesmes

Les messes ont lieu certains samedis à 18 h dans notre église.

Pour les dates, voir le tableau d'affichage devant l'église.



## Vous êtes nouveaux arrivants à Saint-Mesmes :

Venez-vous présenter en Mairie et nous communiquer le nom de vos enfants afin que nous puissions effectuer un suivi des futures inscriptions scolaires... et des cadeaux de Noël à distribuer.

***N'oubliez pas non plus de vous inscrire sur les listes électorales***

Nous vous en remercions par avance.

## Numéros d'urgences

Pompier - Incendies, accidents et urgences médicales:18 ou le 112

SAMU - Urgences médicales en agglomération : -----15 ou le 112

Police secours ou gendarmerie : ----- 17 (Commissariat de Police de Villeparisis: 01.60.21.36.50.)

Allo enfance maltraitée : -----119 ou le 0800.05.41.41

Samu Social - Secours aux sans-abris : ----- 115 où le 0800.306.306

Centre anti-poison : ----- Paris: 01.40.05.48.48

SOS Médecin 24H/24 :----- 3624

Violence conjugale : ----- 3919

Dans le cadre de la loi « informatique et libertés » et « droit à l'image », les personnes opposées à la publication de leur nom ou de leur photo dans le journal VIVRE A SAINT-MESMES sont invitées à se faire connaître en Mairie. Sans manifestation de leur part, que ce soit pour elles ou pour leurs enfants, aucune réclamation ne pourra être recevable.